



**Section de Bordeaux**

## **Direction régionale de Bordeaux Compte rendu Groupe de travail DUERP/PAP du 13 juin 2022**

Le groupe de travail s'est tenu le 13 juin dernier sous la présidence du directeur régional, en présence des représentants des personnels, de l'Inspectrice Santé, Sécurité au Travail (ISST), du Médecin du Travail le Docteur Montussac, remplaçante du Docteur Massal partie à la retraite, de l'assistant et du conseiller de prévention.

Etaient également présents, les chefs de service de la brigade de Bordeaux, du bureau de Bassens et du centre de viticulture de Bergerac.

### **Introduction du directeur régional**

- Paul Symphorien remplacera au 1<sup>er</sup> décembre Jean-Michel Sutour en tant que conseiller de prévention, celui-ci partant à la retraite,
- restitution de la réunion du 15 mars qui s'est tenue entre les services de Bercy et les présidents des CHSCT. L'outil DUERP/PAP va être modernisé et remplacé par PREVACTION qui permettra une plus grande souplesse pour intégrer des risques rapidement et trouver des solutions de prévention.  
La DINA est direction expérimentale dans le cadre d'une convention signée entre la douane et l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) pour améliorer les conditions de travail des télétravailleurs.
- Disparition des CHSCT et fin de l'interdirectionnalité. Les questions relatives aux questions santé, sécurité et conditions de travail seront discutées, après les élections professionnelles de décembre, par les CSA au niveau des DI et par des formations spécialisées, une par DR. **Les réunions vont se multiplier au sein des direction. Par contre, s'agissant des agents préventeurs (ISST, médecin du travail), la réforme se fait à moyens constants.** Par conséquent, là où auparavant on avait au moins 3 réunions des CHSCT par an au minimum, les formations spécialisées ne se réuniront plus qu'une fois par an, a minima. C'est une régression pour les agents des directions du Ministère qui verront les espaces leur permettant d'évoquer les problématiques liées aux conditions de travail de plus en plus réduits. De plus, la fin de l'interdirectionnalité nuira à une approche globale et cohérente des questions de santé et sécurité au travail sans compter que l'obligation de résultat de l'employeur sur ces questions a aussi du plomb dans l'aile.  
Les crédits seront toujours alloués pour financer des actions de prévention mais ils seront fléchés par direction
- L'assistant de prévention va être le pivot de la politique de prévention
- Le service général ayant du mal à recruter des médecin du travail, le ministère a décidé de former des infirmières pour soulager les médecins et de recruter aussi des secrétaires

médicales.

## 1. Analyse des accidents de service :

Nous demandons à la direction de se rapprocher du moniteur de tir pour que des porte-cibles soient installés sur le stand de tir du Lardin.

La direction sensibilisera les agents sur les risques liés à la descente des camions suite aux visites des chargements pour éviter les lésions de type entorses ou fractures.

## 2. Suivi du Programme Annuel de Prévention 2021

- Crise sanitaire : la CGT intervient pour rappeler que la douane est une des seules directions à ne pas communiquer les chiffres des malades du Covid au CHSCT33. Le directeur déclare qu'il n'y a aucune volonté de cacher des données et que les protocoles sont respectés à la lettre en cas de contamination. Cependant, le fait de ne pas disposer de ces données dans la DINA empêche les représentants des personnels d'anticiper une remontée de la pandémie et donc de proposer un retour aux mesures organisationnelles de prévention (télétravail, aménagement de la côte de service...) et de protection si cela s'évère nécessaire.
- Télétravail : le DR revient sur les consignes qui ont été diffusées régulièrement aux télétravailleurs sur les postures, les temps de pause... et sur les équipements qui ont été fournis par la direction et le CHSCT33. L'expérimentation avec l'ANACT débutera au cours du second semestre 2022.
- Transfert des missions fiscales : la CGT regrette que les propositions qui ont été faites par les agents notamment la (re)création d'un pôle CI au sein du bureau de Bassens n'aient pas été écoutées par la direction. Cela répond à un besoin de contrôle des opérateurs et aurait facilité les reclassements. De même, des postes vacants à la CRPC ou au SRE n'ont pas été proposés.

Le DR revient sur les mesures prises au bureau de Bassens pour faire baisser la pression sur les agents : recrutement d'agents Paris-Spécial, nouvelles règles d'examen des dossiers de remboursement TICFE.

La CGT déplore la pression sur les contrôles mise par la direction qui a conduit à augmenter le mal être des agents.

A Arcachon, nous remarquons que l'affectation au CSRH n'était pas le premier vœu d'un des agents restructurés.

De façon générale les reclassements se sont accompagnés de beaucoup de mal être.

La CGT revient sur la fermeture du bureau d'Arcachon sans consultation du CTSD et sans que nous ayons pu juger des conséquences du transfert de la mission francisation sur le service rendu aux usagers. **Nous dénonçons une nouvelle fois ce coup de force du DI.**

Nous insistons pour que les agents soient informés au plus tôt si de nouvelles orientations sont données s'agissant du maintien de la TICPE au sein des douanes.

**Le transfert de nombreux articles de base en matière de contributions indirectes (CGI) et de produits énergétiques (Code des douanes) dans le nouveau Code des Impositions des Bien et des Services (CIBS) s'est opéré brutalement et sans que les agents en aient été informés. Il s'en est suivi un sentiment bien légitime d'abandon et de crainte sur l'avenir.**

Enfin, nous remarquons que malgré le discours officiel du gouvernement qui promet la concertation pour le nouveau quinquennat, des mesures continuent d'être prises sans consultation du CTSD et sans que l'avis des agents soit pris en compte. Dernier exemple en date, le changement d'horaires d'ouverture du bureau de Bassens sur fond de déploiement de la GTA. Nous demandons au directeur de revenir sur cette décision qui ajoute encore du stress à des agents potentiellement restructurés et qui nuit à nos missions de service public.

### 3. DUERP 2022

Le conseiller de prévention revient sur les risques recensés :

- Manutation-Port de charges : la question est récurrente avec les poids des équipements pour les agents des brigades. La discussion a porté sur l'utilité d'un brelage, la CGT a réédité les propositions qu'elle a déjà faite sur ce sujet ( lire [ici](#) ).
- Chimiques : ouverture des containers
- Amiante
- Biologiques et infectieux : Covid
- Manque d'Hygiène : installation de douches, l'ISST rappelle qu'il n'y a pas d'obligation pour l'employeur d'en installer sauf en cas de travaux salissants. Le sujet se pose au centre de viticulture de Blaye. Le conseiller de prévention se rapprochera du chef de service pour voir les possibilités sur place. La CGT demande que la moquette soit enfin remplacée au centre de viticulture de Pauillac où l'activité peut être tout aussi salissante.
- Véhicules : problème de communication motards-piétons. D'après la direction, AGNET a amélioré la situation. Nous revenons sur les secondes parties de nuit qui entraîne fatigue chez les agents et qui constituent un risque supplémentaire a fortiori sur une moto.
- Risque glissades
- Chute de hauteurs : fourniture de chaussures de sécurité
- risques incendies : issues de secours
- environnement sonore : AGNET s'il est de nature à limiter des risques en crée un autre pour les motards : bruit dans le casque.

Une étude ergonomique est proposée pour mieux organiser l'espace au CODT. Le déménagement du CSRH aurait du être l'occasion de choisir un espace plus grand pour ce service, a priori ce ne sera pas le cas, c'est dommage l'existant offrant peu de marges de manœuvre

- environnement lumineux et thermique : nous intervenons pour que la tenue des motards soit adaptée aux fortes chaleurs et qu'une étude soit conduite. Des aménagements de cotes de service pourront aussi être mis en place.

- rayonnements ionisants

- travail sur écran : nous demandons que l'accès au WIFI pour les télétravailleurs soit facilité. Quand les ordinateurs ne permettent pas cet accès, le directeur propose de rédiger un OLGA.

La problématique du travail sur écran se développe aussi dans les PPF à l'aéroport de Bergerac à l'occasion du déploiement d'EES et de la constitution des dossiers passagers. La DG elle même estime à +30 % l'augmentation de la charge de travail liée à EES ce qui pose des problèmes en termes de locaux, de formation, d'équipements et de personnels. La brigade de Bordeaux est aussi concerné par ce sujet ( bateaux de croisières).

- délégué syndical : nous continuons à demander, rejoint maintenant pas les autres OS, la compensations des absences syndicales dans les services. Il est de plus en plus difficile de concilier exercice d'un mandat syndical et travail dans les services. Nous déplorons le non respect des procédures de consultation des instances par le DI et les expérimentations porteuses de suppressions d'emplois qui se poursuivent sans aucune concertation préalable.

### 4. Programme Annuel de Prévention 2022

Les sujets suivants seront priorisés pour 2022 :

- Déménagement : CSRH, Agen, Hôtel des douanes,
- Télétravail
- Suite des transferts de missions : pour la CGT, la meilleure réponse pour limiter les risques psychosociaux est de continuer à se battre pour le maintien des missions au sein des douanes. **En matière réglementaire, il faut mettre fin à l'instabilité actuelle facteur de stress et d'insatisfaction professionnelle chez les personnels (cf plus haut, création du CIBS)**

- AGNET et CODT
- Nouvelles missions : besoin de formations dans les services de contrôle et d'enquêtes pour s'approprier les nouveaux axes stratégiques
- EES : charge de travail, travail sur écran, locaux, formation

Nous insistons aussi pour que la CRPC soit ajoutée à cette liste du fait des transferts de missions intempestifs qui se poursuivent sur fond de spécialisation de ces services.